

LA COORDINATION DES ÉTUDES ET FABRICATION D'ARMEMENTS—LA MODERNISATION DES BIENS D'ÉQUIPEMENT ET LES EXPORTATIONS

Question n° 24—M. Broadbent:

Pour l'année financière 1968-1969 et la présente année financière jusqu'au mois de septembre 1969, quelles ont été les dépenses prévues et les dépenses réelles du gouvernement fédéral à l'égard du programme canado-américain de coordination des études et fabrication d'armements et du programme de modernisation des biens d'équipement

favorisant les exportations pour la défense, et combien de projets ont été lancés aux termes de ces programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Programme de la productivité de l'industrie de défense—Programme de partage de la mise au point du matériel de défense et programme de modernisation des biens d'équipement favorisant les exportations pour la défense.

	Dépenses prévues	Dépenses réelles	Nombre de projets
A.F. 1968-1969	\$32,000,000	\$30,173,719	168
A.F. 1969-1970	\$37,000,000 ¹	\$11,568,417 ²	157 ³

¹ (Jusqu'au 31 mars 1970) ² (Jusqu'au 31 août 1969) ³ (Jusqu'au 31 août 1969)

LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

Question n° 63—M. Orlikow:

1. Le gouvernement envisage-t-il d'exclure les scientifiques employés par l'État du Conseil des sciences du Canada?

2. Le gouvernement envisage-t-il d'augmenter le nombre des spécialistes en sciences sociales au sein du Conseil des sciences du Canada?

3. Le gouvernement envisage-t-il de créer un comité permanent de la Chambre des communes sur la politique scientifique?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. A l'heure actuelle, le gouvernement n'envisage pas d'exclure les scientifiques employés par l'État du Conseil des sciences du Canada. Toutefois, des dix fonctionnaires qui faisaient partie de ce conseil de 29 membres, il ne reste plus que cinq membres titulaires et quatre membres associés. On envisage en outre de choisir à l'extérieur de la fonction publique tous les nouveaux membres qui seront nommés pour faire partie du Conseil.

2 et 3. Pas à l'heure actuelle.

L'ACCREDITATION AUPRÈS DE LA BANQUE DU CANADA QUANT AU PLACEMENT DE SOUMISSIONS

Question n° 65—M. Saltzman:

1. Quels sont les quinze agents agréés du marché monétaire qui sont accrédités auprès de la Banque du Canada à placer des soumissions à l'achat des bons du Trésor?

2. Quand leur a-t-on octroyé cette accréditation?

3. Quel critère préside au choix de ces agents?

4. Pourquoi leur nombre est-il limité à quinze?

5. L'accréditation à placer des soumissions à l'achat de bons du Trésor a-t-elle été accordée par adjudication et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Tous les distributeurs primaires des valeurs négociables du gouvernement du Canada, dont le nombre est d'environ 200, ont le droit de présenter une offre lors de l'adjudication hebdomadaire des bons du Trésor. Dans ce groupe de distributeurs primaires sont compris les revendeurs du marché monétaire qui sont actuellement les admissibles à conclure des accords d'achat et de revente avec la Banque du Canada dans les limites convenues. Vu la relation de client-banquier qui existe et vu que leur nombre change de temps à autre, la Banque n'a pas coutume de publier les noms de ces revendeurs.

2. L'accès aux accords d'achat et de revente avec la Banque du Canada a été établi en 1953 à l'égard des courtiers en obligations qui remplissaient les fonctions de revendeur des valeurs à court terme du gouvernement du Canada. Depuis, certains courtiers se sont retirés du groupe et d'autres y ont été ajoutés.

3. Les critères fondamentaux utilisés pour déterminer si un courtier en obligations peut avoir accès aux accords d'achat et de revente avec la Banque du Canada sont en fonction de ses antécédents sur les principaux marchés financiers canadiens à l'égard des valeurs ayant cours sur le marché monétaire, y compris l'importance de sa participation au marché des bons du Trésor, l'ampleur du portefeuille de valeurs à court terme du gouvernement du Canada et d'autres valeurs du marché monétaire qu'il est normalement disposé à détenir, la mesure dans laquelle il peut trouver des débouchés pour ces valeurs et les ressources en capital et en personnel expert qu'il est disposé à consacrer aux opérations du marché monétaire.